



AUTORITE DU BASSIN DU NIGER

**4^{ème} Réunion du réseau mondial des bassins travaillant
sur l'adaptation au changement climatique**

14- 15 février 2019



**AXE D' ACTIONS DE L'ABN POUR LA
PROMOTION DE LA CONVENTION SUR L'EAU**

M. ABDERAHIM Bireme Hamid
Secrétaire Exécutif de l'ABN

GENEVE, 15 février 2019

1 - POURQUOI L'ABN SOUTIENT-ELLE L'ADHESION DE LA CONVENTION SUR L'EAU PAR TOUS SES ETATS MEMBRES ?

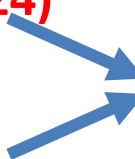
- **BUT de l'ABN** : Promouvoir la coopération entre les pays membres et assurer un développement intégré du bassin du Niger dans tous les domaines de l'énergie, de l'hydraulique, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la pisciculture, de la sylviculture et l'exploitation forestière, des transports et communication et de l'industrie ».
- **VISION** «Le Bassin du Niger, un espace commun de développement durable par une gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes associés, pour l'amélioration des conditions de vie et la prospérité des populations à l'horizon 2025.»

Le principe de la coopération transfrontière est:

- inscrit déjà dans la **vision partagée** adopté par les Chef d'Etats de pays membres de l'ABN depuis mai 2005.
- Consacré par la **Charte de l'eau de l'ABN** ratifiée par tous les neufs (9) Etats membres de l'ABN:
 - Les chapitres II : Principes Généraux
 - Les chapitres III : Obligations Générales
 - Les chapitres IV : Usages et rapport des usages (de l'eau)

1 - POURQUOI L'ABN SOUTIENT-ELLE L'ADHESION DE LA CONVENTION SUR L'EAU PAR TOUS SES ETATS MEMBRES ?

Les Etats membres se sont entendus à travers :

- **un Plan Stratégique (2016-2024)**
 - **un Plan Opérationnel (2016-2024)**
-  adopté par les chefs d'Etats
- D'utiliser la ressource eau du bassin du Niger pour le **Développement d'infrastructures socio-économique**;
 - **De Préserver /protéger les Ressources naturelles du bassin** (eau, sol, végétation, faunes etc.);
 - **Développer des outils/instruments communs de prise de décisions**

1 - POURQUOI L'ABN SOUTIENT-ELLE L'ADHESION DE LA CONVENTION SUR L'EAU PAR TOUS SES ETATS MEMBRES ?

Ce faisant, les actions au quotidien de l'ABN sont basées sur le principe de la coopération transfrontière, voulue par ses pères fondateurs ; ces actions de coopération sont sur le plan de la gouvernance gérées par :

- **Un cadre juridique** (convention, déclaration de Paris de l'ABN, Charte de l'eau et ses annexes);
- **Un cadre institutionnel** (SFN, SE/ABN, Comité technique des Experts, Conseil des ministres et sommet des Chefs d'Etats);
- Institutions de gestion de l'eau (Chap. 5, Charte de l'eau);
- **Une Participation du public à la prise de décision** (Chap. VII, Charte de l'eau) (CNU/ CRU)
- **Des outils d'aide à la décision pour la gestion de l'eau**
 - (réseau hydrologique de 115 stations,
 - 9 bases de données nationales et une base de données régionales,

1 - POURQUOI L'ABN SOUTIENT-ELLE L'ADHESION DE LA CONVENTION SUR L'EAU PAR TOUS SES ETATS MEMBRES ?

- des modèles pour optimiser l'allocation et la gestion des ressources en eau, analyser les impacts hydrauliques des aménagements projetés

Tout projet prélevant l'eau du fleuve Niger fait l'objet d'une information ou d'une déclaration selon que le projet est susceptible de produire des impacts négatifs transfrontaliers;

Si l'impact est significatif, une étude d'impacts environnement et sociale est exigée sous maîtrise d'ouvrage de l'ABN. Un guide assurance qualité des rapport d'EIES a été produit par le SE/ABN à cet effet.

Enfin les débats actuellement en cours à l'ABN **sur les ouvrages structurants** avec les autorités actuelles de

- la république de la **Guinée** pour le barrage de Fomi ;
- la république du **Mali** pour le barrage Taoussa ;
- la république du **Niger** pour le barrage de Kandadji.

.....sont en harmonie avec les conclusions de la 8ème conférence sur l'eau relative à :

- **L'exhortation des Etats** à réaliser des ouvrages communs ou d'intérêts communs;
- **L'exhortation des bailleurs à financer** des projets d'ouvrages communs ou d'intérêts communs.

2 - COMMENT L'ABN COMPTE PROMOUVOIR LA CONVENTION SUR L'EAU AU NIVEAU DE SES ETATS MEMBRES ?

- 1. L'ABN a participé de manière active aux journées commémoratives de la ratification de la convention sur l'eau organisé par le Tchad**
- 2. L'ABN a organisé à Niamey une journée de sensibilisation sur la convention au profit ;**
 - Des ambassadeurs et consuls des Etats membres de l'ABN résidant au Niger;
 - Des Représentants du réseau des parlementaires au Niger;
 - Des Représentants du Ministère de la Coopération du Niger;
 - Des cadres du Secrétariat Exécutif.
- 3. L'ABN compte avec la participation du Secrétariat à la convention reproduire à Abidjan en Côte d'Ivoire cette sensibilisation des décideurs politiques; le public visé sera composé:**
 - Des ambassadeurs des Etats membres de l'ABN résident en Côte d'Ivoire
 - Des Représentants du réseau des parlementaires des 9 Etats membres
 - Des Représentants du Ministère de la Coopération de la Cote d'Ivoire
 - Des conseillers et des Présidents chargés de l'Eau
 - Des coordonnateurs des Structures Focales Nationales des Pays membres

2 - COMMENT L'ABN COMPTE PROMOUVOIR LA CONVENTION SUR L'EAU AU NIVEAU DE SES ETATS MEMBRES ?

4. Accompagner les Etats membres de l'ABN dans leurs démarches nationales pour la ratification de la convention

- Appuyer les Etats dans l'accélération des processus lors des consultations nationales et tenues de différents ateliers nationaux;
- Aider les Etats à conformer leur législation nationale sur la gestion des ressources nationales avec celle de la Charte de l'eau et de la convention sur l'eau;
- Travailler à la promotion des infrastructures dont les coûts et bénéfices sont partagés;
- Utiliser le cadre juridique, institutionnel et aussi normatif international qu'offre la convention sur l'eau, pour améliorer les interventions au quotidien de l'ABN avec ses Etats membres.

L'ABN compte contribuer ainsi à la paix mondiale grâce à sa diplomatie de l'eau dans le Bassin du Niger.

**JE VOUS REMERCIE DE VOTRE
AIMABLE ATTENTION**